

Compte rendu du Conseil de Département de Mathématiques

7 mai 2018 – 13h30

Présents : Ariane CARRANCE, Gabriela CIUPERCA, Thierry CLOPEAU, Vincent FARGET, Ivan GENTIL, Vincent LEROUVILLOIS, Julien MELLERAY, Julien MOLINA, Nicolas RESSAYRE, Léon TINE, Jiang ZENG, Simon ZUGMEYER.

Ont donné procuration : Frédéric LAGOUTIERE à Ivan GENTIL, Petru MIRONESCU à Jiang ZENG, Martine VARZEA à Gabriela CIUPERCA, Luca ZAMBONI à Nicolas RESSAYRE.

Début du Conseil, 13h30

Approbation des CR :

Vote à main levée pour le CR du 27/03:

Oui	14 voix
Non	0 voix
Abstention	4 voix

Vote à main levée pour le CR du 03/04:

Sous réserve de rajouter Grégory Vial à la liste des présents

Oui	18 voix
------------	----------------

Nomination des membres des commissions

❖ Candidats à la commission formation du département : Thierry Clopeau et Ivan Gentil.

T. Clopeau présente sa candidature (question sur le rôle du collègue A et du collègue B. Article 3 du décret du 6 juin 84 «les professeurs concourent à la vie collective etc. Ils ont vocation prioritaire à assurer leur service d'enseignement ainsi qu'à la direction des unités de recherche. ») Article 21 sur MCF et MCF hors-classe « les MCF HC sont assignés aux fonctions particulières ayant trait à la formation des étudiants et l'encadrement pédagogique. » T. Clopeau se présente : MCF HC, 48 ans. Dit avoir entendu qu'on ne voulait pas un vieux MCF en fin de carrière pour ce poste. Contesté l'idée d'être en fin de carrière.

Quant à la candidature : déjà chargé de mission sur ADE pour l'université, ancien directeur adjoint de la DSI. Responsable du forum entreprises. Mission très importante : faire les services des enseignants. Y a participé il y a quatre ans (code utilisé pour le logiciel). Pour aller plus loin : quels sont les objectifs de la commission formation ? Propose de faire un bilan (nombre d'étudiants, pourcentage de réussite, origine, débouchés, etc.) Insiste sur l'importance de constats objectifs pour pouvoir travailler collectivement. (Constats : pas assez d'enseignants formés (CAPES et Agreg) ; taux de réussite/assiduité très bas en premier cycle (mettre en place de nouvelles actions ? Insister sur l'expérience des enseignants, les associer à des enseignants du secondaire pour faciliter la transition).

Question de G. Ciuperca : des pistes pour améliorer le manque d'étudiants pour les concours d'enseignement ? Réponse : pas spécifique à Lyon 1 mais aux maths. Pas de solution proposée mais on doit mettre en place des solutions pour être plus attractifs. Orienter les étudiants après la prépa ? Recruter des étudiants niveau L3 avec la perspective de l'agreg ? Au moins, mettre un indicateur pour suivre la situation. Essayer de créer un flux depuis les étudiants en classe prépa à l'université en sensibilisant les étudiants à l'enseignement ? Créer des UE liées à l'enseignement en L1/L2 ?

Question d'Itaï : un des premiers dossiers urgents à traiter serait la fameuse année L0. Apparemment elle sera pour cette année.

Intervention de J. Zeng : l'université, sous la pression, a ouvert la voie du « oui si ». Cela semble impossible à mettre en place en mai pour septembre. Proposition de l'université : adapter l'AUP déjà en place (utiliser leur programme sur le premier semestre – essentiellement un programme de TS).

Intervention de N. Ressayre : il y a un mois la tendance étant à faire un L 1/2. Mais alors cela forçait à faire deux années spéciales. Raison : cela doit donner des ECTS. Mais alors, l'année préparatoire donnera des ECTS de L1 ? Comment recoller au L2, au L1 ?

Détails donnés par Zeng : remplacer l'UE de maths par une UE de maths non créditante ; info/transversale restent créditant. Puis les 24 crédits du L1 de maths seraient divisés par 3 pour valider un L1 en deux ans (donc parcours spécial en deux ans pour les étudiants). Les maquettes doivent être bouclées pour le 12 mai.

Actuellement : au-delà du bac L/bac techno tout le monde est classé en « oui si ». On récupérerait les 40/80 étudiants en AUP.

Léon Tine fait le point sur les demandes confirmées actuellement, proteste sur le fait d'engager le département sur une voie qui n'a pas été décidée. T. Clopeau : jusqu'à maintenant on n'a jamais atteint les bornes mises pour les candidatures. 10 % de candidatures en plus cette année, mais impossible de prévoir ce qui va se passer...

Léon : tant qu'on parle de l'enseignement, un seul correspondant au niveau du portail ? Est-on prêt à être représentés par une informaticienne ?

On revient à la commission formation. Autre question à Thierry de J. Zeng: il y a des problèmes quand on recrute des enseignants du secondaire pour compléter les services, entre autre parce qu'ils ne sont pas disponibles pour surveiller les examens. Mission Handicap ne surveille plus la surveillance des 1/3 temps. Ajoute une contrainte supplémentaire. Suggestion : embaucher des vacataires pour les surveillances ? G. Vial : à Centrale il y a un service de surveillance d'examen, et les surveillances sont assurées par des retraités. Y. Gentil : idem à Dauphine.

Second candidat : Ivan Gentil. Actuellement responsable de la prépa agreg (depuis 4 ans). Dit avoir poussé Itaï à ce que le responsable de la commission formation devienne directeur adjoint ; dit que cela donne plus de transparence, que le conseil du département doit être investi dans son ensemble dans la formation. Pense important de garder Capes/Agreg comme débouchés possibles et accessibles pour les étudiants à leur arrivée en L1. Le L0 lui semble effrayant.

Question de G. Vial : le L0 rajoute des heures à faire. Situation du département sur les charges d'enseignement ? Réponse : l'an dernier recrutement de 25 vacataires –

Intervention de N. Ressayre : ce nombre semble être un maximum pour ce qu'on est capable de gérer (investissement moindre dans les diverses tâches annexes à l'enseignement). Pose des problèmes de logistique/gestion de personnel. N. Ressayre dit qu'on n'a pas de grands problèmes d'attractivité ; bon lien avec les lycées de la région, entre autres grâce à la prépa à l'agreg interne.

Itaï : bientôt on va être confrontés au manque d'ATER. Cela pourrait-il aider à leur donner un revenu ? Réponse : non, interdit pour des gens qui n'ont pas un emploi à côté. Ce ne peut être qu'un complément de revenus (pas de prestations sociales/charges). Aussi des questions de limite d'âge.

Ajout de T. Clopeau : au sujet des services, les statuts indiquent qu'on doit soumettre au Conseil une proposition de services.

Question de G. Vial : Existence de conflits autour du service d'enseignement ?

Réponse de N. Ressayre : c'est marginal. Difficultés à remplir certaines fonctions ; contraintes ajoutées par le manque de salles.

Le conseil entame une discussion sans les candidats, notamment la question du changement de rôle (directeur adjoint), accord sur le fait que le cas échéant (si la fonction est créée) on fera un nouveau vote.

Vote à bulletin secret pour élire le responsable de la commission formation du département :

I. Gentil	12 voix
T. Clopeau	3 voix
Blanc	3 voix

Est élu Ivan Gentil.

- ❖ La commission formation du département sera constituée des responsables de chaque formation ainsi que tous les membres du conseil.

Vote à main levée:

Oui	18 voix
------------	----------------

Question de T. Clopeau : invitation d'autres membres ? Par exemple un représentant de l'ENS, dont on co-accrédite des formations. Réponse d'I. Gentil : possibilité d'invitations au cas par cas, selon ordre du jour.

Election des représentants pour les commissions de la FST.

- ❖ Commission recherche (3 représentants dont un doctorant) :
Sont candidats : Samuel Guerin (doctorant), Fabien Vignes-Tourneret, Dragos Iftimie.

Vote à main levée:

Oui	18 voix
------------	----------------

- ❖ Commission formation (3 représentants + 1 étudiant) :
Sont candidats : Elise Fouassier, Ivan Gentil, Julien Molina, Anne Perrut, Aurélie Reymond, Jiang Zeng

Vote à bulletin secret en indiquant 4 noms dont 1 étudiant puis vote à main levé sur la liste:

Elise Fouassier, Ivan Gentil, Julien Molina, Jiang Zeng

Oui	18 voix
------------	----------------

- ❖ Commission patrimoine (2 représentants) :
Sont candidats : Céline Laurent, Julien Melleray

Vote à main levée:

Oui	17 voix
Abstention :	1 voix

- ❖ Commission personnels (2 EC + 2 BIATSS) :
Sont candidats : Thierry Clopeau, Maria Konieczny, Christine Le Sueur, Clément Marteau, Martine Varzea

Vote à bulletin secret en indiquant 4 noms dont 2 EC et 2 Biatss puis vote à main levé sur la liste:
Thierry Clopeau, Clément Marteau, Christine Le Sueur, Martine Varzea

Vote à main levée:

Oui	18 voix
------------	----------------

❖ Commission vie étudiante :
Les 2 étudiants élus du conseil de département.

❖ Commission finance :
Sont candidates : Elise Fouassier et Céline Laurent

Vote à main levée:

Oui 18 voix

❖ Commission relations internationales (1 + CMI Laurent Pujou-Menjouet)
Est candidat : Kenji Iohara

Vote à main levée:

Oui 18 voix

❖ Commission relations entreprises
Est candidate : Anne Perrut

Vote à main levée:

Oui 18 voix

Choix du mode de classements ATER 2019

Proposition de désigner la commission recherche (composition théorique : conseil département + représentant labos + IREM + représentant Comité Consultatif, ce dernier ayant disparu).

Observation de N. Ressayre : le rôle des ATER est double – pourquoi seulement la commission recherche ?

Intervention d'I. Gentil : une refonte des statuts est nécessaire au sujet de la commission recherche, qui est appelée à nommer les personnes désignant les prochains comités de sélection ! (disparition du comité consultatif etc). Cette commission doit être représentative des différents thèmes de recherche du laboratoire.

Question de N Ressayre : certains membres du Conseil ne sont pas habilités à recruter des ATER ! Qu'en est-il ? Ils devraient être automatiquement exclus des décisions pour lesquelles ils ne sont pas compétents ?

Devant l'urgence le conseil désigne la commission recherche pour le classement ATER cette année.

A. Carrance quitte le conseil (15h45) en laissant procuration à Vincent Lerouillois.

Discussion de l'attribution des HRS : 807h cette année, 854 l'an dernier, beaucoup moins l'année précédente. Formule basée sur le nombre d'étudiants et une pondération. Information donnée au Conseil : attribution des heures des deux années passées.

J. Zeng demande des heures pour la gestion des stages de maths pour l'enseignement (L3 MEEF). Cette UE n'est plus rémunérée en présentiel.

Proposition : donner un pourcentage (crédit) de l'enveloppe HRS à chaque responsabilité, puis faire une péréquation.

Proposition Ciuperca : attribuer des HRS pour les responsables d'UE lourdes (première année avec beaucoup de groupes de TD, etc.).

Proposition de N. Ressayre : enlever 40h de l'enveloppe pour le moment pour pouvoir ajuster les erreurs inévitables au cours du prochain mois (à la discrétion du directeur du département).

Remarque de G. Vial : il faudrait utiliser les HRS plutôt comme levier pour attirer vers des responsabilités que comme financement pérenne d'heures d'enseignement.

Remarque de N. Ressayre : éviter de créer des jalousies pour quelques heures de HRS.

Proposition de L. Tine /G. Ciuperca : il faudrait reconnaître les prises de responsabilité/les UE lourdes en donnant quelques heures.

Proposition d'I. Gentil : attribuer des heures aux différentes fonctions, envoyer la répartition au département par souci de transparence.

Dans l'immédiat, on envisage de reproduire une distribution proche de celle de l'année précédente (correspondant à ce pour quoi les gens se sont engagés). La nécessité d'une remise à plat des HRS semble faire l'unanimité. On crée une ligne pour rémunérer les stages de L3 MEEF.

Question du poids de la commission formation ? Répartition des heures au sein d'une année où on change de responsable (remarque : La question n'est pas pertinente si l'on attribue les heures à chaque formation plutôt qu'à une personne)

Se pose aussi la question des heures rémunérées par la FST, par Polytech pour décider des attributions....

La décision est prise de faire une péréquation en reproduisant les quotités attribuées l'an dernier, en laissant une marge au directeur du département pour corriger les oublis. Avec l'accord du conseil, le directeur augmente la proportion du rôle du président de la commission formation, passant le chiffre de 85h à 96h.

Le conseil appuie la demande d'une prime pour V. FARGET (BIATSS impliqué dans la formation continue) au titre du « dispositif d'intéressement ».

17h32 : J. Melleray quitte la séance.

Discussion d'une motion sur l'externalisation des services du ménage dans le bâtiment Braconnier.

Ariane Carrance, Vincent Lerouillois et Simon Zugmeyer proposent la motion suivante, présentée également sous forme de pétition, signée par 81 personnes au moment de la réunion :

Le conseil du département de mathématiques, réuni ce jour, s'oppose à l'externalisation des fonctions de ménage à l'université Claude Bernard Lyon1 et demande l'annulation de cette décision d'externalisation pour le bâtiment Braconnier, avec comme conséquence l'annulation du transfert de Mme Sonnier, Mme Delby et M. Desorgeris et le renouvellement du contrat de M. Opoku Boadi.

Les membres du conseil dénoncent plusieurs effets négatifs de cette externalisation :

- ils et elles soulignent l'importance d'être accompagné.e.s dans leur mission par des personnels stables (titulaires), qui connaissent bien les us et coutumes du lieu : organisation spécifique des locaux de la recherche (ce qu'on doit effacer/nettoyer, ce qu'on ne doit pas), services rendus lors des colloques (gestion du ménage après les pauses, des repas)... Il ne sera plus possible de se concerter avec des équipes de ménage externes. Par ailleurs, le surcroît de travail reviendra aux enseignant.e.s-chercheur.euse.s ou au administratif.ive.s, alors que ce n'est pas leur fonction.

- l'importance de travailler dans un climat de confiance réciproque, tant pour les personnels de ménage que pour les autres catégories, n'est plus à prouver. Cette confiance ne peut s'installer qu'avec une stabilité globale des effectifs.

- l'université offre de bonnes conditions de travail à ses agents : adaptation individuelle de leur poste de travail, formation continue riche et fréquente. Ces points forts ne seront plus garantis avec des sous-traitants.

Le conseil tient plus généralement à réaffirmer que la qualité et la pertinence des fonctions support (ménage, appariteur.trice.s, informaticien.ne.s, gestionnaires...) sont indispensables pour que nous puissions tous et toutes être efficaces. En particulier, les enseignant.e.s-chercheur.euse.s et les administratif.ive.s sont trop souvent obligé.e.s de se charger de problèmes qui ne sont pas liés directement à leurs missions. En externalisant ces fonctions support, la qualité de vie au travail et la qualité du travail sont moindres. Il faut rappeler que les enjeux actuels de la recherche et de l'enseignement supérieur tiennent pour beaucoup en

l'attractivité de notre université : cela passe par la présence de collaborateurs et collaboratrices dont la qualité est reconnue.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Une prochaine date pour le conseil, fin mai ou début juin, sera décidée par un sondage.

Le Conseil se termine à 18h